

Termes de référence

CONTRACTANT	Coalition PLUS
EXPERTISE RECHERCHÉE	Suivi de recherche sur le terrain
TYPE DE CONTRAT	Contrat de consultance (40 jours, sur la période de juillet 2024 à juillet 2025)
PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉS	Appel d'offres
DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES	7 juin 2024
DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES	30 Juin 2024
INFORMATIONS SUR CET APPEL D'OFFRES	Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel, avant le 15/06/2024, à ces deux adresses mdiciaccio@coalitionplus.org et prestation@coalitionplus.org avec en objet du mail : Offre Consultance recherche terrain RDR
BUDGET TOTAL	14.000 euros TTC, sans les frais de mission (billet d'avion, perdiem, assurance et logement) qui seront pris en charge par Coalition PLUS
ÉLÉMENTS QUI DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS LES OFFRES TECHNIQUE ET FINANCIÈRE	<p>Curriculum vitae à jour de 3 pages maximum</p> <p>Une lettre d'intérêt de maximum trois (3) pages indiquant : expériences de missions semblables, indiquant : expériences de missions semblables, au moins deux (2) références concernant l'exécution de contrats analogues, dates de disponibilité pour mener la consultance, etc.</p> <p>Une offre financière détaillée, en euros TTC.</p> <p>Annexe signée- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social</p>
ADRESSES POUR ENVOYER LES OFFRES TECHNIQUE ET FINANCIÈRE	Les offres doivent être adressées avant le 30/06/2024 23h59 heure GMT à ces deux adresses mdiciaccio@coalitionplus.org et prestation@coalitionplus.org , avec en objet du mail : Offre Consultance recherche terrain RDR
DATE ESTIMÉE DE CONTRACTUALISATION	1er septembre 2024

PRÉSENTATION

Union internationale d'ONG communautaires de lutte contre le sida et les hépatites virales fondée en 2008, Coalition PLUS intervient aujourd'hui dans près de 40 pays et auprès d'une centaine d'organisations de la société civile. Suivant le principe de gouvernance partagée qui la régit, l'union implique 16 organisations adhérentes, du Nord et du Sud, dans la prise de décision stratégique. A travers les différents programmes de son Secrétariat et ses 6 plateformes sous-régionales d'interventions, elle a pour objectif de renforcer les capacités des associations communautaires, tout en organisant des espaces privilégiés de partage de connaissances et d'expertise.

La démarche communautaire guide l'action des associations membres depuis leur création, nourrit le positionnement politique et irrigue le fonctionnement de Coalition PLUS à tous les niveaux. Ainsi, Coalition PLUS milite pour que les personnes infectées, affectées ou particulièrement vulnérables au VIH et au VHC soient systématiquement associées aux processus de décision, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre opérationnelle des programmes de santé qui les concernent. Placer ces personnes au cœur de la lutte, reconnaître leur expertise communautaire à sa juste valeur, c'est non seulement pouvoir compter sur leur responsabilisation accrue, mais également gagner en légitimité, tout en accroissant l'efficacité des actions engagées.

CONTEXTE

Coalition PLUS est partenaire de Médecins du Monde (MDM) dans le cadre d'un projet de dissémination des expertises de réduction de risques auprès d'associations communautaires en Afrique de l'Ouest francophone, plus précisément en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin, dans le cadre de la lutte contre le VIH et la tuberculose au sein de la population usagère de drogues (RDR ACAO). Le projet a comme date de début avril 2024 et il est prévu de finir en septembre 2026.

Le projet vise à disséminer les expertises de réduction des risques (RdR) en direction des personnes usagères de drogues (PUD) en Afrique de l'Ouest francophone, à partir des expertises acquises par Médecins du Monde (Mdm) en Côte d'Ivoire dans un projet précédent. Plus précisément, le projet sera mis en œuvre au Togo et au Bénin, en raison de la similarité des contextes relatifs à l'usage de drogues avec celui de la Côte d'Ivoire. Il est réalisé en consortium avec Coalition PLUS, qui mobilisera son réseau d'associations communautaires en Afrique de l'Ouest francophone et apportera son expertise en matière de renforcement de capacités et de plaidoyer, ainsi qu'avec Alliance Nationale des Communautés pour la Santé (ANCS), Bénin Orientation Neutre Santé (BORNES), Plateforme des OSC de lutte contre le VIH et de promotion de la santé et Espoir Vie Togo (EVT)

Le projet est composé d'un volet recherche formé respectivement par deux sous-volets. D'un côté, une étude bio-comportementale sera menée par MDM pour produire des évidences comportementales qui serviront de supports de plaidoyer et qui seront menées en collaboration avec les autorités nationales et les communautés. En parallèle de ces études

quantitatives, Coalition PLUS développera un sous-volet qualitatif plus spécifique sur les femmes usagères de drogues. **C'est sur ce dernier sous-volet que la personne consultante travaillera.**

Le volet qualitatif sera décliné en trois sous-activité dans chaque pays (donc le Bénin et le Togo) pour la mise en œuvre, de juillet 2024 à juillet 2025. À savoir :

1. Identification de femmes usagères de drogues “référentes”. Cette première étape aura pour but de constituer un groupe de 5 femmes par pays qui sera ensuite le socle des futures étapes. Un focus group sera réalisé auprès d'elles afin d'explorer les enjeux spécifiques de cette population en matière de réduction des risques, de santé sexuelle et de prévention/prise en charge des violences basées sur le genre, notamment sexuelles, et les barrières qui conduisent à leur invisibilisation dans les services de réduction des risques actuels. Ils serviront également de base pour l'élaboration d'un guide d'entretien. Cette étape sera effectuée lors de la première mission sur le terrain et dans les deux pays, en septembre 2024 pour une durée de dix jours. Après cette étape le-la consultant-e collaborera avec la responsable du projet à Coalition PLUS pour rédiger le protocole de recherche du projet, qui définira les étapes plus précises du projet et sa méthodologie.

2. Réalisation d'entretiens individuels auprès de femmes usagères de drogues grâce à la méthode “boule de neige”. Les femmes référentes identifiées lors de l'étape 1 permettront d'identifier et d'accéder à d'autres femmes et ainsi de suite jusqu'à arriver à environ 20-30 entretiens par pays. Les entretiens seront conduits par une personne formée (femme) ayant de l'expérience avec cette population ou ayant été préalablement sensibilisée par l'organisation communautaire partenaire et les femmes référentes. Une visite de terrain dans les deux pays est prévue pour le suivi des entretiens individuels, la date prévisionnelle est vers janvier 2025.

3. Réalisation d'un atelier participatif de recherche-action dans chaque pays (une demi-journée), sur la base des données recueillies lors de l'étape 2, afin d'améliorer les services de réduction des risques à destination des femmes. Pour cela, un groupe de 10-20 femmes usagères sera mobilisé (principalement via les étapes 1 et 2) afin de réfléchir collectivement à leurs situations et aux pistes d'adaptations concrètes des services de réduction des risques à leurs besoins (méthodologie spécifique en plusieurs étapes adaptée à ce contexte d'étude). L'atelier sera animé par les femmes référentes et des personnes appartenant à l'équipe du projet, dont le.a consultant.e. Une troisième mission d'une semaine est prévue à cet effet dans les deux pays lors du mois de mars 2025. Les coûts de l'organisation de ces ateliers seront pris en charge par le projet.

LA CONSULTANCE

OBJECTIF GLOBAL

Le/la consultant.e doit permettre à Coalition PLUS de faire le suivi des trois sous-activités du volet qualitatif du projet mentionnées antérieurement et de veiller à la bonne réalisation de la collecte de données sur le terrain.

Activités prévues dans le cadre de cette consultance

- Prendre connaissance du terrain d'étude et de ses enjeux méthodologiques
- Présenter la méthodologie de l'étude aux enquêtrices et ses objectifs, s'assurer de leur bonne compréhension et qu'elles soient en mesure d'avoir une approche bienveillante et non jugeante/stigmatisante avec les femmes usagères de drogues
- Superviser le suivi du recrutement sur le terrain pour les focus groups et les entretiens individuels
- Vérifier la qualité des données recueillies
- Participer à l'organisation et animation des ateliers de recherche-action effectués dans chaque pays en lien avec la chargée du projet à Coalition PLUS.
- Appuyer la liaison entre les partenaires clés: Bénin Orientation Neutre Santé (BORNES), la plateforme des OSC VIH-Santé (Togo) et Espoir Vie Togo (EVT) sur le terrain en collaboration avec l'équipe de recherche de Coalition PLUS
- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe de recherche du projet à Coalition PLUS et les associations mentionnées ci-haut ainsi qu'avec MDM et le COPIL du projet.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le/la consultant.e communiquera régulièrement avec la personne référente de la recherche à Coalition PLUS, qui fera à son tour le lien avec MDM, sur les avancées du terrain afin de s'assurer de travailler dans le cadre de la recherche communautaire telle que défini par l'organisation, et signalera toute question nécessitant une intervention.

Le/la consultant.e fera également preuve d'innovation et de créativité dans son approche pour travailler avec les personnes sur le terrain, tout en démontrant son expertise dans le domaine de la recherche en Afrique de l'Ouest.

Des réunions régulières auront lieu en ligne (mensuellement ou bi-mensuellement en fonction des étapes et besoin du projet), y compris avec les équipes partenaires associatives (Médecins du Monde, Bornes, EVT).

Trois missions de terrain, d'une durée maximale de 10 jours chacune, sont prévues. Les coûts de ces missions sont pris en charge par Coalition PLUS : billets d'avions, assurances santé - rapatriement, per diem à 120 euros/jour permettant de couvrir les frais d'hôtel-nourriture-transport sur place-communication).

La langue de travail est le français.

Le nombre de jours de consultance maximum est de 40 jours sur la période de juillet 2024 à juillet 2025.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Date de publication de l'offre : 07/06/2024

Date finale pour poser des questions sur l'appel d'offres : 15/06/2024

Date de soumission des offres : 30/06/2024

Communication de la décision de Coalition PLUS : 15/07/2024

Date souhaitée pour le début du terrain : 01/09/2024

Date souhaitée pour la remise du rapport final : 01/04/2025

Ce planning est indicatif et peut être soumis à modification.

LIVRABLES

1. Contribution à l'écriture du protocole
2. Rapports mensuels afin de suivre l'avancement de la collecte
3. Rapports de mission (compte-rendu des personnes rencontrées, des problématiques observées, des décisions/adaptations conseillées pour mener à bien la collecte des données et de tous les éléments pouvant être pertinent pour l'analyse et l'interprétation des données dans la suite du projet etc).
4. Rapport de fin d'étude (récapitulatif global des missions effectuées, des problématiques observées, du monitoring de la collecte des données etc).

OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Une offre technique comprenant:

- Le curriculum vitae (CV) à jour de 3 pages maximum
- Une lettre d'intérêt de maximum trois (3) pages indiquant : expériences de missions semblables, indiquant : expériences de missions semblables, au moins deux (2) références concernant l'exécution de contrats analogues, dates de disponibilité pour mener la consultance, etc.
- Une offre financière détaillée, en euros TTC.
- Annexe signée - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Les offres doivent être adressées avant le 30/06/2024 23h59 heure GMT à ces deux adresses mdiciaccio@coalitionplus.org et prestation@coalitionplus.org, avec en objet du mail : Offre Consultance recherche terrain RDR

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel, avant le 15/06/2024, à ces deux adresses mdiciaccio@coalitionplus.org et prestation@coalitionplus.org avec en objet du mail : Offre Consultance recherche terrain RDR

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

1. Expérience Professionnelle :

- Minimum de 5 ans d'expérience sur le terrain en Afrique de l'Ouest, dont au moins 3 ans dans des fonctions de coordination de projets de recherche
- Expérience de travail, de liaison et de collaboration avec des ONG, des organisations de la société civile et des organisations internationales publiques.
- Expérience dans la conduite de recherches qualitatives et quantitatives, particulièrement dans les contextes de santé publique.

2. Compétences et Connaissances :

- Connaissance des procédures européennes de protection de données en matière de gestion de projet de recherche.
- Bonne connaissance des problématiques sécuritaires en Afrique Subsaharienne souhaitée.
- Connaissance approfondie des méthodologies de recherche participative et communautaire.
- Bonne maîtrise des techniques de collecte et d'analyse de données qualitatives (entretiens, focus groups, etc.).
- Capacité et expérience en lien avec les populations usagères de drogues ou avec les populations clés
- Connaissance des enjeux liés au VIH/TB, les VBG et la santé mentale.

3. Aptitudes Professionnelles :

- Capacité à assurer la mise en œuvre avec la méthodologie choisie sur le terrain et à en assurer le suivi lien étroit avec le chercheur.
- Attitude constructive, énergique et positive dans le travail.
- Habilité à travailler sous pression dans un environnement souvent difficile.
- Capacité à travailler de manière autonome avec un minimum de supervision tout en maintenant une communication régulière avec l'équipe de projet.
- Sensibilité culturelle et capacité à établir des relations de confiance avec les communautés locales.
- Non jugement et confidentialité

Annexe - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : Consultance suivi de recherche sur le terrain (le "**Marché**")

A : Coalition PLUS (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que Expertise France et Médecins du Monde ne financent les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre (Expertise France, Médecins du Monde et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché^[1];

2.3) avoir fait l'objet d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.4) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.5) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.6) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.7) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par Médecins du Monde et Expertise France;

2.8) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>^[2];

2.9) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de Médecins du Monde et Expertise France et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de Médecins du Monde et Expertise France et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial^[3].

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera Médecins du Monde et Expertise France, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants Médecins du Monde et Expertise France à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par Médecins du Monde et Expertise France.

Nom :

En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de^[4] _____

En date du :

jour de :

^[1] Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par Médecins du Monde et Expertise France.

^[2] Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par Médecins du Monde et Expertise France

^[3] Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

^[4] En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.